

ASSEMBLÉE DU PERSONNEL

MARDI 7 NOVEMBRE À 20H AU PALLADIUM

CPEG, SCORE, BUDGET 2018, PF17: LE CARTEL APPELLE À LA MOBILISATION!

LE « SAUVETAGE » DE LA CAISSE DE PRÉVOYANCE DE L'ÉTAT DE GENÈVE, LA CPEG, PROPOSÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTAT À TRAVERS UN PROJET DE LOI DÉPOSÉ CE JOUR EST UN VÉRITABLE CADEAU EMPOISONNÉ.

Sous prétexte d'une sous-capitalisation désastreuse, alors que la caisse vient d'atteindre fin septembre le palier de couverture prévu pour 2020 (60%), le gouvernement propose de régler, tout de suite et une fois pour toutes, le financement complémentaire de la CPEG. Dès lors, il se dit prêt à injecter près de 5 milliards de francs dans la CPEG de manière à ce qu'elle atteigne immédiatement l'objectif de couverture que la loi fédérale exige pour... 2052, cela en échange de « mesures structurelles » majeures modifiant le fonctionnement de la caisse.

À l'heure où il ressort son projet de RIE3 et le rebaptise PF17, pour s'adapter aux pertes de rentrées fiscales de l'ordre de 500 millions par an que ce projet occasionnerait, le Conseil d'État annonce des « mesures structurelles » dans le cadre de la discussion budgétaire et dépose le PLSCORE qui va péjorer les conditions salariales.

La coupe est pleine: le Conseil d'État déclare la guerre à la fonction publique et, par là même, remet en cause la qualité des prestations dues par l'État aux habitant-e-s de ce canton.

En 2015, c'est à la suite de plusieurs journées de grève que le gouvernement avait retiré les « mesures structurelles » qu'il voulait alors imposer; il n'y a pas de raisons de faire autrement contre celles qu'il voudrait nous imposer aujourd'hui.

PARTENARIAT SOCIAL PIÉTINÉ

Pour présenter ses projets favorablement, le Conseil d'État s'appuie sur une concertation avec les organisations du personnel. C'est un mensonge! Pour SCORE, le Conseil d'État n'a jamais répondu à nos courriers et n'a répondu que très partiellement aux demandes de renseignements ou de concertation de la part du Cartel sur la CPEG!

C'est la méthode de ce Conseil d'État qui est encore une fois appliquée: il balaie nos demandes, annonce une capitalisation et présente un projet abusif et inéquitable, qui à peine présenté aux associations (le sujet est complexe et demande du temps), est déposé devant le Grand Conseil. Laisserons-nous ce gouvernement piétiner notre service public?

Le Conseil d'État doit soutenir le PL 12095!

Le Cartel s'oppose fermement au projet du Conseil d'État et se réserve la possibilité d'entreprendre toute action utile, y compris la grève et le référendum, si le Conseil d'État devait décider de passer en force avec ce projet.

Le Cartel revendique

- l'ouverture de négociations avec le Conseil d'État, dans un calendrier à définir paritairement permettant un travail sérieux et approfondi;
- la prise en charge par l'État de la capitalisation supplémentaire nécessaire. Il n'est donc pas opposé à un apport financier par l'État de 4,7 milliards, mais tant le montant que le montage financier suscitent des questionnements;
- le maintien des prestations actuelles. Il est donc opposé aux baisses de prestations envisagées par le Conseil d'État;
- le maintien de la primauté de prestations, la remise en cause de ce système ne pourrait être admise sans contreparties sérieuses;

Enfin, le Cartel demande au Conseil d'État de soutenir officiellement le PL 12095 et de tout mettre en œuvre afin qu'il soit adopté rapidement par le Grand Conseil.

Le **projet** du Conseil d'État (PL CPEG)

Passage de la CPEG en primauté des cotisations

La primauté des prestations, aussi limitée soit-elle après la révision de la LPP en 2010, fait place à la primauté des cotisations, si bien que l'objectif de rente (actuellement 60% du dernier salaire assuré) n'est plus affiché et fluctue au gré des rendements boursiers et des taux de conversion.

Baisse des retraites = baisse des salaires

Les objectifs de rente des employé-e-s sont encore réduits de 4%, alors que ceux-ci cotisent davantage. Le financement prévu implique des baisses supplémentaires de rentes pouvant dépasser 1000 francs par an.

Apport en capital de 4,7 milliards

Les rendements de la caisse sont plombés par un actif en cash de 4,7 milliards qui ne rapporte que 2,5% par an. Il vaudrait mieux augmenter la part des actifs immobiliers, aussi sûrs et plus rentables, comme le propose l'initiative Asloca-Cartel.

«Recapitalisation»: l'État gagne de l'argent sur le dos de ses employé-e-s

La recapitalisation à 80% de la Caisse coûte environ 180 millions par an sur 40 ans à l'employeur, alors que la baisse de 4,1 points de sa cotisation lui rapporte au moins autant. Au-delà, la baisse de ses cotisations lui rapporte plus de 200 millions par an sans contrepartie.

Fin de la garantie de l'État

Le projet de loi fixe un chemin de croissance dépassant à terme 80% de taux de couverture et supprime la garantie de l'État dès l'atteinte du taux de 100%. La capitalisation intégrale est visée à l'horizon 2069, avec un chemin de croissance plus exigeant que celui de la Loi fédérale.

Répartition de la cotisation en faveur de l'employeur

Au lieu de la répartition actuelle 1/3 pour les employé-e-s - 2/3 pour l'employeur, il propose une répartition 42% employé-e-s et 58% employeur. Si on peut admettre dans un premier temps que l'employeur baisse sa part puisqu'il met ce montant dans une capitalisation immédiate, cette répartition doit revenir à 1/3 - 2/3 dès que l'employeur revient à des bénéfices en lien avec le montage financier de la capitalisation, soit dans 22 ans. Or, rien n'est inscrit à cet égard dans le projet de loi... le changement visé à terme est donc bien une diminution de la part de cotisation de l'employeur, soit un taux qui tomberait bien en dessous de la moyenne nationale.

Moins de solidarité entre employé-e-s

Le financement des dispositifs en faveur de la pénibilité n'est pas suffisamment assuré. Le projet de loi prévoit une cotisation des salarié-e-s progressive selon l'âge et offre désormais trois options de retraite (bronze, argent ou or), selon le souhait (de facto le revenu) des salarié-e-s. On peut craindre comme conséquences une facilitation des licenciements des personnes plus âgées ou une discrimination à l'embauche entre jeunes et moins jeunes.

Initiative Cartel-Asloca :

SAUVEGARDER LES RENTES EN (CRÉANT DU LOGEMENT), JE SIGNE!

PUISQUE LE CONSEIL D'ÉTAT EST PRÊT À DÉPENSER DES MILLIARDS POUR ÉQUILIBRER LA CPEG, CET ARGENT DOIT SERVIR À OFFRIR UN LOGEMENT À LA MAJORITÉ DES HABITANTS (SALARIÉ-E-S, ÉTUDIANT-E-S, RETRAITÉ-E-S).

Notre initiative vise à sauvegarder les retraites des affilié-e-s à la CPEG en augmentant le capital de la CPEG via la cession de terrains constructibles ou de droits à bâtir appartenant à l'État, notamment sur le secteur Praille-Acacias-Vernets (PAV), afin d'y construire des logements à loyer abordable.

La population genevoise subit depuis de nombreuses années une grave crise du logement et certains propriétaires abusent de cette situation ! Les promoteurs immobiliers cherchent à capter au maximum la rente foncière (sous forme d'une part élevée du salaire de l'ensemble des locataires) et à spéculer. Les habitant-e-s peinent à se loger et, lorsqu'ils-elles y parviennent, paient des loyers exorbitants.

Selon le Code des obligations, le logement permet un rendement de 3,5%, alors que le projet du Conseil d'État ne rendrait que 2,5% pour les 4,7 milliards de francs d'investissement prévus.

À la différence du projet du Conseil d'État, l'initiative permet de sauvegarder les prestations. Elle ne modifie ni la politique sociale du logement ni l'exigence de construire des logements sociaux. La possibilité d'attribuer des terrains à des coopératives et d'autres bailleurs sans but lucratif demeure. De plus, l'initiative ne dépend pas de la disponibilité des terrains du PAV, car elle propose une solution transitoire. Cette initiative permet de résoudre la crise du logement et de soustraire des terrains, notamment le PAV, aux spéculateurs.

Le temps de négocier

Sur un sujet aussi complexe et aux enjeux énormes pour le personnel de la fonction publique et parapublique affilié à la CPEG, ces négociations ne sauraient être menées à tambour battant en seulement quelques mois. En matière de prévoyance professionnelle, chaque modification d'un des nombreux paramètres composant le plan de prestations et son financement a des incidences sur d'autres paramètres qu'il s'agit d'analyser, de comprendre, de corriger et qui doivent être examinées au cours d'une négociation. Pour rappel, la fusion de la CIA et la CEH avait nécessité plus de quatre ans de travail et de négociations intenses.

Or, sans un apport financier rapide à la CPEG, celle-ci risque d'être contrainte de réduire drastiquement les rentes futures des actifs-ves. **Le Cartel demande donc au Conseil d'État de soutenir le PL 12095 actuellement en débat au Grand Conseil.** Ce projet de loi propose une capitalisation partielle, mais rapide qui n'est pas en contradiction avec la capitalisation plus importante envisagée par le Conseil d'État. Son adoption par le Grand Conseil permettrait d'alléger la pression sur la CPEG et d'entreprendre des négociations dans un meilleur contexte et dans un calendrier qui permette de les mener réellement.

Signez et faites signer l'initiative Cartel-Asloca !

Rétablir les faits...

La rente est un salaire différé : auriez-vous accepté de voir votre salaire baissé de 23% en 4 ans ? Et pourtant, c'est bien ce qui est en train de se passer pour votre salaire de rentier...

La CPEG est en excellente forme, à 60% de son taux de couverture (l'objectif 2020 est dépassé avec trois ans d'avance)

Elle affiche un taux de rendement de 5,9% en 2017 ! Les « difficultés » actuelles sont dues à la baisse en 2016 de son taux technique de 3% à 2,5% qui a fait plonger mécaniquement le taux de couverture. Pourtant, les excellents rendements 2016 (+5,7%) et 2017 (+5,9% sur les 8 premiers mois) ont amorti une bonne partie du choc, permettant au taux de couverture d'atteindre 60% à la fin septembre 2017 (57.4% au 31.12.2016). La caisse est en si bonne forme qu'elle a reçu un prix international au printemps dernier !

Le Conseil d'État dramatise pour passer en force

Le catastrophisme ambiant a pour objectif principal d'imposer une dégradation brutale des retraites en évitant tout débat démocratique sérieux. Le Conseil d'État refuse pour l'instant de répondre à la demande du Cartel de soutenir officiellement le PL 12095 (afin qu'il soit adopté rapidement par le Grand Conseil) qui permettrait d'ouvrir une discussion sans chantage et décisions hâtives. S'il refuse, la responsabilité du conflit social incombera donc en totalité au Conseil d'État.

Une facture de 4,7 milliards entièrement à la charge des assuré-e-s !

Alors que le Conseil d'État présente l'apport financier de 4,7 milliards comme un effort considérable de l'État, la conjonction du montage financier et de la baisse de la cotisation employeur redimensionne voire annule complètement l'« effort » consenti par l'État, tandis que les salarié-e-s verraient augmenter leur part de cotisation et baisser leurs rentes.

Le Conseil d'État exige le changement de primauté, 4 ans après avoir promis l'inverse

Lors de la création de la CPEG en 2013, il s'était engagé à ne pas toucher au système de primauté des prestations. Il propose aujourd'hui le passage à la primauté des cotisations « en échange » du « règlement » de la situation de la caisse. Or, dans ce système, l'objectif de rente n'est pas connu à l'avance et le montant des retraites fluctuent en fonction des résultats de la bourse et du taux de conversion, assombrissant ainsi l'avenir des 46 000 affilié-e-s de la caisse.

Le Conseil d'État bafoue deux autres de ses engagements de 2013 : d'une part, il modifie la répartition du financement du 2^e pilier puisqu'il réduit la participation de l'employeur de 66% à 58% sans limite de durée et augmente les cotisations des employé-e-s et, de l'autre, il supprime le droit à une retraite anticipée de trois ans avec rente pleine pour les collègues exerçant des tâches pénibles.

Les fonctionnaires ne sont plus des privilégié-e-s

Une partie importante des employé-e-s sont des femmes, à mi-temps, avec des bas salaires. La moyenne des retraites distribuée par la CPEG est d'environ 3000 francs, mais de nombreux-ses salarié-e-s de la fonction publique ont des petits salaires et recevront de plus petites rentes.

Lors de la fusion CIA-CEH en 2014, les fonctionnaires ont subi une baisse d'au moins 12% de leur retraite. Puis en 2016 une baisse supplémentaire de 5% résultant de la hausse d'un an de l'âge pivot. Le projet du Conseil d'État ferait encore baisser les rentes, totalisant près d'un quart de pertes pour les assuré-e-s.